



Face au Mont, le LS s'offre une victoire déterminante
Sports, page 16



Avec Roxanne Meyer Keller, le PS garde la syndicature d'Avenches
Vaud, page 21

Notre supplément consacré aux petites annonces du lundi
24 Bons plans

24 heures



Le trompettiste Ibrahim Maalouf a clos avec classe un Cully Jazz 2016 très réussi
LAUREN PASCHE
Page 27

Le grand quotidien vaudois. Depuis 1762 | www.24heures.ch

La beauté des vieilles pierres, nouveau frein aux éoliennes

Les opposants au projet éolien de Sur Grati invoquent la protection du patrimoine bâti

Après les chauves-souris, les grands tétras, les paysages et les radars, voici que le patrimoine bâti se met en travers du chemin des éoliennes. Le pittoresque village de Vaulion et le bourg médiéval de Romainmôtier, inscrits en classe A à l'inventaire ISOS des sites construits d'importance nationale, feront-ils capoter le

projet éolien de Sur Grati? Les juges du Tribunal cantonal trancheront. Car les opposants aux six éoliennes de 149 m de haut projetées sur la crête qui domine Vaulion, Vallorbe et Premier ont brandi ce nouvel argument pour faire recours contre la levée de leurs oppositions. Pour Pierre Chiffelle, avocat d'Hel-

vetia Nostra, de Paysage-Libre Vaud et de la Fondation suisse pour la protection du paysage, ces éoliennes «altèrent la vue et le panorama d'un tout grand fleuron de l'art médiéval en Suisse. Il va falloir nous démontrer qu'il y a un intérêt public prépondérant.» A entendre Marcia Haldermann, responsable de l'ISOS à l'Office

Vaud, pages 17-18

Au moins quatre projets majeurs seront confrontés à cet écueil

Les promoteurs des éoliennes de Sur Grati ne se disent pas inquiets

fédéral de la culture, l'avocat a mis le doigt sur un argument sensible: «Les installations éoliennes peuvent mettre en danger les qualités topographiques d'un site en modifiant si fortement son aspect extérieur que son intégrité structurelle et visuelle s'en trouve gravement endommagée.»

L'esprit de Chaplin attire les foules au Manoir



Corsier-sur-Vevey Lever de rideau samedi sur Chaplin's World, l'unique musée dédié à l'œuvre et à la vie du génie du septième art. Le visiteur se retrouve littéralement plongé dans les décors et les ambiances des films de Charlie Chaplin, qui aurait eu 127 ans le 16 avril. Près de 140 médias du monde entier sont venus découvrir le réaménagement du Manoir de Ban, où le célèbre acteur et réalisateur passa les 25 dernières années de sa vie. «Le Manoir a changé, mais l'esprit Chaplin est resté», a déclaré à la presse Eugene, huitième des onze enfants de Charlie Chaplin. **Pages 26-27** FABRICE COFFRINI/AFP

Conseil d'Etat Maillard et Lyon candidats en 2017?

A une année des élections cantonales, les spéculations sur l'avenir de Pierre-Yves Maillard et d'Anne-Catherine Lyon vont bon train. Le PS compte sur le premier pour conserver la majorité, mais le ministre devra demander une dérogation pour briguer un quatrième mandat. **Page 3**

Loi sur l'asile Sommaruga monte au front

Face à l'épouvantail des expropriations brandi par l'UDC, Simonetta Sommaruga a défendu hier sa révision de la loi sur l'asile. Cette mesure n'aurait lieu «qu'en dernier recours». **Page 4**

Soins Les infirmiers veulent plus d'autonomie

Les infirmiers prévoient de lancer une initiative pour obtenir plus d'autonomie. Aujourd'hui, le personnel soignant ne peut donner des soins que si un médecin a délivré une ordonnance. **Page 5**

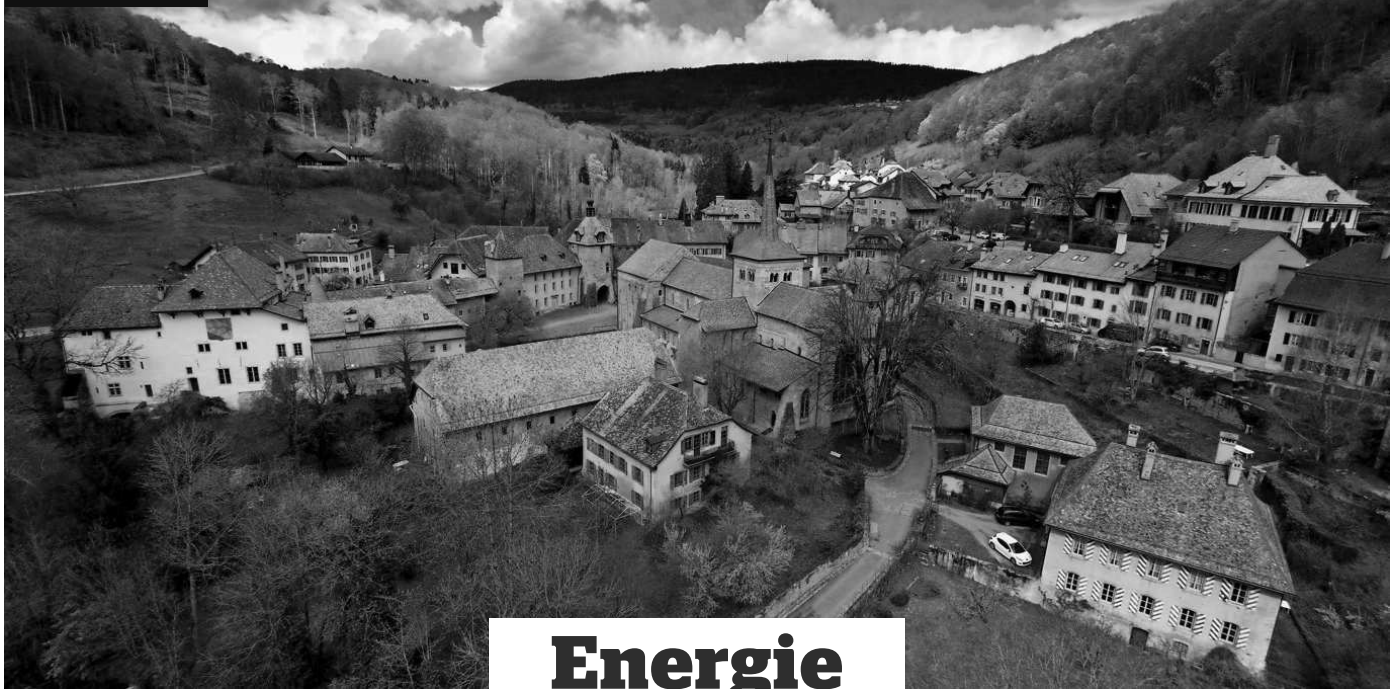
Sécurité routière Pub restreinte au bord des autoroutes

Le Canton devra suivre la politique restrictive appliquée par l'Office fédéral des routes en matière de publicité. Un garage lausannois en fait les frais. **Page 19**



Romainmôtier
 Le bourg médiéval est
 situé juste en dessous
 de Sur Grati (au centre
 de l'image).

JEAN-PAUL GUINNARD



Energie

Le patrimoine bâti, nouvel ennemi d'Eole

Les opposants aux parcs éoliens brandissent l'argument des sites construits à protéger

Erwan Le Bec

Après les chauves-souris, les grands tétaras, les infractions, les paysages et les marais d'importance nationale, les radars militaires ou civils, voici un nouvel écueil de taille pour les éoliennes vaudoises: le patrimoine bâti. Les opposants au projet éolien de Sur Grati - six éoliennes de 149 m de haut (au moyen), réparties sur la crête qui domine Vaulion, Vallorbe et Premier - ont déposé lundi passé un recours sur la levée de leurs oppositions par les Conseils («24 heures» du 14 avril). Leur but? Parvenir à charger suffisamment la balance et influencer la pesée des intérêts du projet, sur laquelle les juges du Tribu-

nal cantonal devront se prononcer. Leur argument? Ces éoliennes retenues par la planification cantonale dominent visuellement sur des sites protégés par l'ISOS, soit l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. A savoir le pittoresque village rural de Vaulion et le bourg médiéval de Romainmôtier. Ils sont inscrits en classe A.

«Ces sites ont été retenus pour la qualité de leur topographie, pour la relation entre le patrimoine bâti et leur espace», défend Pierre Chiffelle. L'ancien conseiller d'Etat est l'avocat d'Helvetia Nostra, de Paysage-Libre Vaud et de la Fondation suisse pour la protection du paysage. Il poursuit: «Ces éoliennes altèrent la vue et le panorama d'un tout grand fleuron de

l'art médiéval en Suisse. Il va falloir nous démontrer qu'il y a un intérêt public prépondérant.»

A examiner de plus près les considérations fédérales, l'avocat pourrait bien avoir mis le doigt sur un argument sensible. «Les périmètres ISOS doivent en principe être considérés comme des zones d'exclusion, dans la mesure où les sites d'importance nationale méritent spécialement d'être conservés intacts, explique pour le cadre général - Marcia Haldermann, responsable de l'ISOS à l'Office fédéral de la culture. Cela vaut également pour leur environnement. Les installations éoliennes peuvent mettre en danger les qualités topographiques d'un site en modifiant si fortement son aspect extérieur que son intégrité structurelle et vi-

suelle s'en trouve gravement endommagée. Mais il faut toujours considérer les sites individuellement.»

Ces sites, dont les Cantons doivent tenir compte, sont plus de 1270 en Suisse. Et si les promoteurs ne se disent pas inquiets, nos vieilles églises et bucoliques bourgs ruraux n'en constituent pas moins un souffle avec lequel les éoliennes vont devoir composer leur défense. Sur le canton, les exemples ne manquent pas: Romainmôtier donne sur le site de Sur Grati, Vaulion sur les 12 éoliennes du Mollendruz, Essertines-sur-Yverdon est en contrebas du projet de Tous-Vents... S'y ajoutent les voies historiques (IVS), voire les bâtiments classés individuellement. Ainsi l'éolienne des Saugealles, du projet Eoljorat Sud, domine l'abbaye cistercienne

de Montheron, qui est recensée comme un monument d'importance nationale. Bref, au moins quatre projets majeurs seront inévitablement confrontés à leur impact sur le patrimoine bâti durant leurs procédures à venir.

Avant eux, le parc éolien de Sainte-Croix en avait déjà fait les frais en mars 2015. Les opposants avaient pointé du doigt l'impact visuel des hélices sur plusieurs sites classés, dont les bourgs de Sainte-Croix et de L'Auberson. Et c'est justement sur la réponse du Tribunal cantonal, qui fait depuis jurisprudence, que s'appuie Pierre Chiffelle. Si les opposants de Sainte-Croix ont été déboutés sur ce point - notamment en raison de l'impact tout relatif des éoliennes sur le paysage

Suite en page 18

Les associations intercommunales s'analysent

INTROSPECTION Une plate-forme de l'UCV s'est penchée sur les associations intercommunales, antidote en vogue à la fusion. Une part d'entre elles donnent l'impression de fonctionner sans leadership. **Pages 18-19**

Les Jeunesses préparent un giron entièrement solaire

CUGY Les organisateurs du Giron du Centre, en juillet à Cugy (VD), installent une vraie petite station photovoltaïque qui fournira l'électricité nécessaire aux cinq jours de fête. **Pages 20-21**



Large mobilisation pour sauver le port franc de Vevey

RIVIERA Syndics, Conseil d'Etat et conseillers nationaux de la région appellent Berne à renoncer à fermer le bureau de douane basé dans les locaux de la Société des Entrepôts de Vevey. **Page 22**

Eoliennes

«Ces éoliennes altèrent la vue et le panorama d'un tout grand fleuron de l'art médiéval en Suisse»

Suite de la page 17

tout relatif des éoliennes sur le paysage industriel local -, les juges avaient ouvert une porte et conclu que la modification d'une perspective depuis un site classé devait effectivement être prise en compte dans la balance. Ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd.

Les juges risquent-ils d'entrer en matière et de remettre en question plusieurs éoliennes? Difficile à dire. «D'un point de vue lausannois, nous avons jugé que la compatibilité paysagère était possible, défend Jean-Yves Pidoux, municipal (Les Verts) des Energies. Le plan d'Eoljorat Sud et la pesée des intérêts ont été validés par le Conseil d'Etat. Nous sommes sensibles à la question, et on a essayé de déplacer l'éolienne visible depuis Montheron, mais il se trouve que c'est une de celles qui produisent le plus d'électricité.» Il poursuit. «La dimension paysagère est importante. Mais n'oublions pas qu'à Montheron il y a aussi un parking sur lequel on gare sa voiture.»

Directives

Du côté du Canton, l'impact des éoliennes sur le paysage bâti a déjà été pris en compte, assure la Direction générale de l'environnement. Les sites sélectionnés pour atteindre les 25% d'énergie renouvelable sur le territoire vaudois ont d'abord passé un premier examen, avant d'être transmis lors de leur mise à l'enquête aux Monuments et Sites.

«Plus que le périmètre classé, c'est la question de la confrontation entre les éoliennes et un site historique préservé qu'il faut se poser»

Fabrice de Icco Syndic de Romainmôtier

Et, pour ce faire, les spécialistes procèdent de deux manières. A savoir commencer par évaluer cette valeur de signe, d'unicité dans un environnement étendu, et surtout par juger la confrontation hiérarchique entre les objets. Pour faire simple, les éoliennes doivent être moins perceptibles que le vénérable monument ou le sympathique village. Ajoutons qu'une kyrielle de critères sont en outre à prendre en considération:



Pierre Chiffelle Ancien conseiller d'Etat, l'avocat défend aujourd'hui le recours de trois opposants. Son argumentation est attendue. CHANTAL DERVEY

distances, perspectives sur le site dont la protection dépend de sous-découpages (ensemble construit, périmètre environnement, échappées...). Dans le canton de Neuchâtel, des distances minimales à respecter avec les éoliennes ont été ajoutées. L'objectif étant de laisser une marge de manœuvre.

Sur le terrain, l'équation est évidemment tout autre. «Il est évident que ces éoliennes entraînent des tensions dans le Nozon», lâche le syndic de Romainmôtier, Fabrice de Icco. Il est membre des Verts, et précise être favorable à l'ISOS. «Plus que le périmètre, c'est la question de la confrontation entre les éoliennes et un cadre historique préservé qu'il faut se poser. Et également celle de ce que vaut l'ISOS. S'il n'est pas accompagné de mesures et de moyens de préservation, c'est une coquille vide.» Pour lui, les inventaires de préservation du patrimoine doivent désormais passer par une valorisation touristique. Sans quoi les communes concernées se tourneront inévitablement vers des projets d'économies alternatives. Pour rappel, Sur Grati est notamment porté par les villages de Vaulion et de Premier pour des avantages directs. Entre les mesures de compensation, les exonérations et les services promis par le promoteur éolien régional, les finances de ces petites communes doivent gagner l'équivalent de «centaines de milliers de francs». Les amoureux des vieilles pierres n'ont qu'à bien se tenir.

D'autres écueils potentiels



Abbaye de Montheron Témoin d'une activité religieuse remontant au XIIe siècle dans le valion du Talent, le site est distant d'environ 1,1 km de l'éolienne la plus proche. Dans le jargon des spécialistes, c'est ici la «covisibilité» entre le clocher et l'éolienne d'Eoljorat Sud qui est jugée problématique. Au moins le tiers supérieur de l'aérogénérateur sera visible. Le dossier, voté par le Conseil, attend une validation finale par le Canton.



Le village de Vaulion fait figure d'exemple parfait d'un classement ISOS: ce village-rue, construit en «Heimatsstil», n'a, à en juger par son plan, presque pas bougé depuis la carte Siegfried de 1893. Il est noté pour ses qualités «historico-architecturales» qui ont survécu aux siècles. Seul hic, la Commune est un fervent soutien du projet éolien Sur Grati (1,7 km depuis le centre) et fait face à l'imposant projet du Mollendruz (1,8 km).



Le village d'Essertines-sur-Yverdon donne directement sur le projet éolien Tous-Vents, un ensemble de sept éoliennes qui n'ont pas fait reparler d'elle depuis mai 2015. Ce projet dépend des communes environnantes et d'Alpica. Or Essertines est d'abord classé à l'ISOS, et ce, notamment pour la qualité de l'environnement du bourg agricole, développé à partir d'un ancien château. Les éoliennes sont en moyenne à 2 km du village.

PHOTOS: MARIUS AFFOLTER / OLIVIER ALLENBACH

Institutions

Quand les «intercommunes des airs de grand paq

Fonctionnement, structure et limites des très en vogue associations de communes ont été passés en revue par une plate-forme de l'UCV

Sylvain Muller

Toutes ne finiront pas comme le *Titanic*, mais une partie des très en vogue associations intercommunales (AI) commencent sérieusement à prendre des allures de paquebot naviguant sans capitaine. «Le sujet est devenu récurrent aux séances du comité de l'Union des communes vaudoises (UCV), confirme le syndic de Morges, Vincent Jaques. C'est pourquoi nous nous sommes dit qu'il était temps de procéder à un travail d'introspection. Pas pour critiquer, mais pour comprendre.»

Souvent présentées comme l'antidote aux fusions de communes, les AI ont vu leur nombre exploser ces dernières années: le 1er février dernier, le canton en recensait 155, réunissant de deux à plus de soixante communes. Une petite commune comme Saint-Barthélemy, dans le Gros-de-Vaud, est par exemple membre de dix structures de ce type. Il y avait donc largement de quoi convaincre l'UCV de leur convenance à une plate-forme spécifique.

Absence de capitaine

Le flou dans le pilotage politique de ces associations vient de leur essence même. On insiste sur le qualificatif «politique», car à aucun moment la bonne volonté des délégués et la qualité du travail des comités directeurs ne sont remises en cause.

Les organes législatifs des AI sont en effet composés de délégués, choisis ou élus par les communes. «Mais il y a très souvent un gros manque de communication entre ces représentants et leur Municipalité», constate Dominique Dafflon, syndic de Saint-Barthélemy. Membre de la plate-forme de l'UCV tout comme son collègue morgien et une douzaine d'autres personnes concernées par la question, l'élu évoque une solution: «Une piste pourrait être la mise en place de lettres de mission données par les Exécutifs. Cela se fait dans le canton de Fri-



Ecoles Les communes doivent se réunir pour répondre aux besoins. MARIUS AFFOLTER-A



Protection civile Organisée en dix régions, la PCI est gérée par des associations. DOMINIC FAVRE

bourg, mais pose la question du rôle des différents organes.»

Ayant délégué leur compétence lors de la constitution des AI - sans toujours pleinement en avoir conscience, selon les constats effectués par la plate-forme -, les communes n'ont par la suite quasi plus de possibilités d'intervention dans le fonctionnement des AI. «Pour atténuer ce phénomène et garder une vision de leur fonctionnement dans un contexte global, une solution serait de ne les faire fonctionner qu'avec des municipaux, reprend le syndic du village du Gros-de-Vaud. De par leur fonction, ils sont en général plus au fait des dossiers et des enjeux. Mais, outre l'aspect surcharge de travail, cela poserait un problème de séparation des pouvoirs.»

En parlant de démocratie, avec le double échelon commune-AI, la population se retrouve très éloignée du fonctionnement de ces dernières, qui ont pourtant des conséquences très concrètes sur leur quotidien; ne serait-ce qu'en matière d'écoles et de réfectoires. «La Thurgovie y a remédié de manière radicale en faisant de l'école

une sorte de commune indépendante, une *Schulgemeinde*, explique Dominique Dafflon. Les organes des écoles sont élus par le peuple et elles perçoivent elles-mêmes les sommes nécessaires à leur fonctionnement.» Sans en arriver là, une solution serait la création de points d'impôt affectés, une part fixe des revenus communaux que chaque AI gérerait à sa guise.

Enjeux financiers

Toutes ces questions de gouvernance sont d'autant plus importantes que, après être nées autour de sujets techniques comme l'épuration des eaux, les AI traitent désormais de véritables thématiques sociales, comme la sécurité ou l'éducation. Avec, à la clé, des enjeux financiers très importants.

Or, dans le cadre des AI, le dicton «Qui paie commande» ne s'applique pas toujours. «C'est particulièrement vrai dans celles comprenant une commune centre, constate Vincent Jaques. Et c'est là autour que se cristallisent les tensions. Il n'est pas pensable de laisser la totalité des pouvoirs à la commune payant le plus, mais il

Lausanne a attiré un nombre record de je

Débats

Septante-cinq participants ont débattu avec ferveur, ce week-end, lors de la session régionale du Parlement européen des jeunes

Assis en cercle et partageant leurs idées à coups de post-it, ils ressemblaient plus à des hippies modernes qu'à des parlementaires. Et pourtant la dizaine de participants constituait bien l'une des huit commissions de la session romande du Parlement européen des jeunes (PEJ), section suisse, qui s'est tenue ce week-end à Lausanne. L'événement a réuni



La session romande du Parlement européen des jeunes (PEJ) a réuni à Lausanne pas moins de 75 participants. FLORIAN CELLA